

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL DES SPORTS DU SUAPS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 27 OCTOBRE 2017,

Vu le code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportive (SUAPS), adoptés par délibération du 15 septembre 2017 ;

PRESENTATION DU PROJET

Les nouveaux statuts du SUAPS prévoient, concernant la composition de son conseil des sports, la désignation de 13 membres désignés par le Conseil d'administration sur proposition du Président de l'Université.

Le Président propose de désigner, pour siéger au sein de ce conseil :

- 6 enseignants, parmi lesquels des représentants des enseignants d'éducation physique et sportive affectés à l'Université Clermont Auvergne, soit :
 - o 1 enseignant du SUAPS : Alain BERTRAND
 - o 1 enseignant du SUAPS responsable de l'association sportive : Céline MONSAURET
 - o 1 enseignant du SUAPS responsable du Sport de Haut et Bon Niveau : Patrick LADOUCE
 - o 1 enseignant du SUAPS responsable d'une antenne universitaire : Bruce DE HAINAULT (Montluçon)
 - o 1 enseignant membre de la CFVU de l'UCA : Françoise PALADIAN
 - o 1 enseignant membre du CA de l'UCA : Claire MARGOLINAS
- 1 représentant des services administratifs de l'UCA :
 - o 1 responsable BIATSS de l'équipe technique du stade universitaire : Christian LECOUE
- 6 étudiants de l'UCAA participant régulièrement à la vie sportive de l'université ou de l'établissement :
 - o 3 étudiants membres de la CFVU de l'UCA : Guillaume Ourties, Baptiste ROMERO, Wendy LAFAYE
 - o 1 étudiant membre du CA de l'UCA : Jérémie ARNAUD
 - o 2 étudiants inscrits dans un établissement d'UCAA autre que l'UCA : Guillaume SALON (VetAgro), Victor PERRIN (Sigma)

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

De désigner les représentants ci-dessus présentés afin de siéger au sein du Conseil des Sports du SUAPS.

Membres en exercice : 37

Votes : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions: 0

Le Président,


Mathias BERNARD



CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA 2017-10-27-26

TRANSMIS AU RECTEUR :

30 OCT. 2017

PUBLIE LE :

30 OCT. 2017

Modalités de recours: En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.